

**commune de
LA PETITE PIERRE**

**plan local d'urbanisme
(P.L.U.)**

4c. plan de
règlement 1/7500e

PLU approuvé par DCM du 1er Juin 2007
Le Maire,

Jean MICHAELY

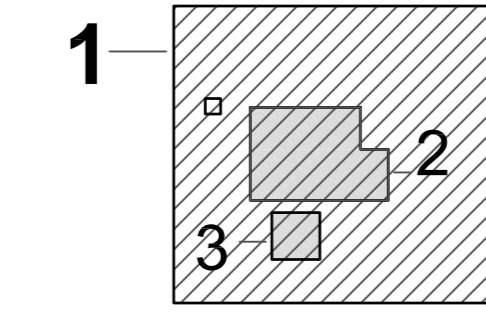
Jun 2007

DROIT DE PREEMPTION URBAIN
instauré sur toutes les zones U et AU
par délibération du Conseil Municipal
du 1er Juin 2007

conduite d'études :

Le Maire
Jean MICHAELY

direction
départementale
de l'équipement du
Bas-Rhin



Bureaux d'études

Prospectives Urbaines
2E rue des Roses
67600 Kintzheim

Trigone
8 rue Ampfersbach
68140 Stosswihr

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

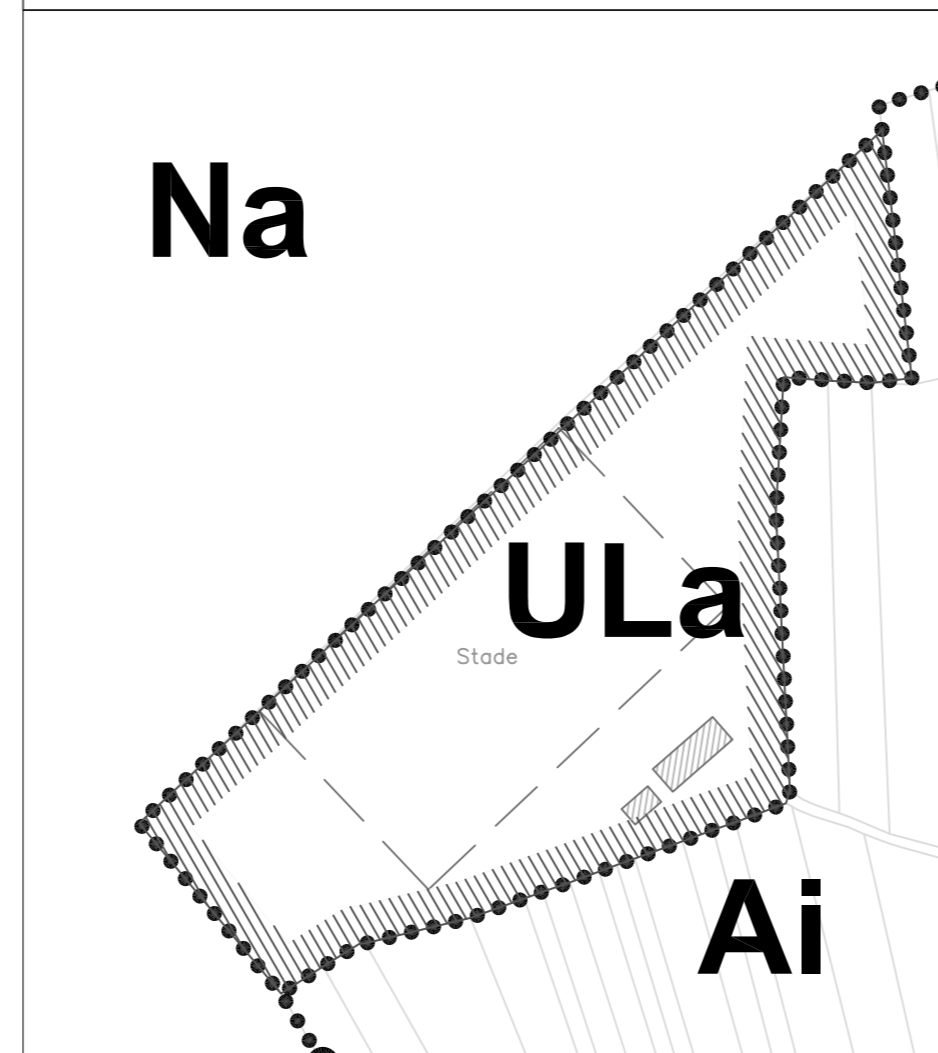
A. LE ZONAGE : ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- UA Désignation de zone
- Ai Désignation de secteur de zone

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN



Périmètre à l'intérieur
duquel est instauré
le D.P.U.



Secteur Nord-Est
Echelle 1/2000ème

